

La Source Laurentienne



Le Mot du Maire

Chères Laurentiennes et Chers Laurentiens,

Il est des moments dans la vie où l'on se demande ce que certaines personnes ont fait, ou n'ont pas fait, pour mériter ce qui leur arrive.

J'ai en mémoire cette dame de Trèbes qui a perdu son mari lors des attentats du mois de mars 2018 et à qui la rivière en furie a ôté la vie de ses parents.

Nous pensons parfois être les plus malheureux du monde parce que telle ou telle mésaventure nous arrive ; relativisons et pensons à nos amis audois qui ont tout perdu pour certains ou pour qui la vie ne sera jamais plus comme avant.

Aussi, Chers Laurentiennes et Chers Laurentiens, je vous encourage à profiter du moment présent, à chérir vos proches. Pensez que vos petits problèmes parfois ne sont rien par rapport aux drames que subissent certains.

Carpe Diem

Bel automne à toutes et à tous.

Votre Maire,
François ANGLADE



Sommaire :

Maison de Retraite « La Murelle »	
Reprise des activités du Foyer Rural de Laurens.....	p. 2
CAUE	p. 3-4
Les fréquences de la TNT changent.....	p. 4
L'Amicale des Donneurs de sang	p. 5
Anciens Combattants	p. 6
Rentrée des classes	p. 7
Ligue contre le cancer	p. 8
Elections Européennes 2019 .	p. 9
Le coin du jardinier.....	p. 10-11
Comité des Fête.....	p. 12
Bienvenue au nouveau Policier Municipal.....	p. 13
Médiathèque Municipale	p. 14
Recensement Militaire	p. 15
À venir	p. 16

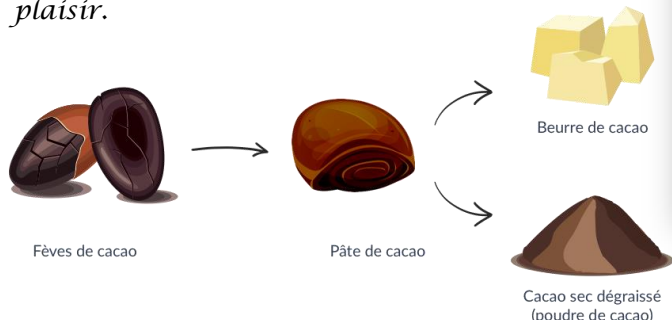
Maison de Retraite « La Murelle »



Vendredi 17 août, des résidents de la maison de retraite la Murelle à Laurens, ont vendangé les quelques pieds de raisin de table plantés dans le jardin de la résidence. Cette mini vendange leur a rappelé des gestes familiers et de bons souvenirs. C'est avec beaucoup de gourmandise et de bonne humeur, que le raisin récolté a été partagé avec les autres résidents.



Le lundi 15 octobre, à l'occasion de la semaine du goût, Monsieur Martial SEVIN (pâtissier chocolatier de métier) est venu pour animer un atelier chocolat à travers lequel il nous a fait partager sa passion, son savoir et ses recettes. Après une histoire sur le chocolat, la cueillette, la fermentation des fèves, le séchage, la torréfaction et la transformation en pâte à cacao, les résidents ont préparé des truffes qu'ils ont pu ensuite déguster avec un immense plaisir.



Abbaye Sylvia Plana

*Caveau et Bar à Tapas
13 ancienne route de Bédarieux
34480 Laurens*

*Les couvertures d'hiver sont :
Tous les mids du lundi au vendredi
le samedi ouverture du caveau uniquement*

Reservation au 04.67.93.43.55

Le foyer rural a le plaisir de vous annoncer la reprise des activités pour la saison 2018-2019. Suite à l'assemblée générale du 14 septembre un nouveau conseil d'administration a été constitué. Il a permis l'élection du nouveau bureau.

Le bureau du Foyer Rural de Laurens est donc composé de :

Mme. LEDU BILLARD Michèle, Présidente Tel 06 34 35 56 51

Mme. LENOBLE Hélène, Vice-Présidente Tel 06 76 82 65 29

Mme. PANIEL Lydie, trésorière Tel 06 20 44 45 35

M. LENOBLE Paul, secrétaire

M. GRAU Éric, secrétaire adjoint

La nouvelle équipe adresse ses plus vifs remerciements à l'équipe sortante ainsi qu'à toutes les personnes qui se sont manifestés afin de soutenir le foyer rural. Nous avons donc le plaisir de vous présenter les activités pour la saison à venir.

ACTIVITÉS DU FOYER RURAL 2018-2019

JOURS/HORAIRES	LIEUX	SECTIONS	PUBLICS	DEMARRAGE	ANIMATEURS
Lundi 18 h 00 – 19 h 00	Dojo	Boxe	11 à 15 ans	17 septembre	Pallita Emmanuel
Lundi 19 h 00 – 20 h 00	Dojo	Boxe	16 et +	17 septembre	Pallita Emmanuel
Lundi 20 h 00 – 21 h 30	Dojo	Yoga	Adultes	17 septembre	Pallita Emmanuel
Lundi 20 h 10 – 22 h 10	S. Polyvalente	Troupe Chants	Adultes	17 septembre	Sébastien (DJ Seb)
Mardi 19 h 00 – 20 h 30	Dojo	Qi Gong	Adolescents Adultes	18 septembre	Chapoulard Agnes
Mardi 20 h 30 – 21 h 30	Dojo	Fitness	Adolescents Adultes	18 septembre	Perez Laetitia
Mercredi 15 h 00 – 16 h 00	Dojo	Yoga	Enfants dès 11 ans	19 septembre	Pallita Emmanuel
Mercredi 16 h 00 – 17 h 00	Dojo	Eveil Boxe	Enfants Moins de 6 ans	19 septembre	Pallita Emmanuel
Mercredi 17 h 00 – 18 h 00	Dojo	Boxe	7 à 10 ans	19 septembre	Pallita Emmanuel
Mercredi 18 h 00 – 19 h 00	Dojo	Boxe	11 à 15 ans	19 septembre	Pallita Emmanuel
Mercredi 19 h 00 – 20 h 30	Dojo	Boxe	16 ans et +	19 septembre	Pallita Emmanuel
Mercredi 11 h 00 – 12h 00	S. Polyvalente	Danse Moderne	3 à 6 ans	3 octobre	ESTELLE
Mercredi 13 h 00 – 14 h 00	S. Polyvalente	Danse Moderne	7 à 8 ans	3 octobre	ESTELLE
Mercredi 14 h 00 – 15 h 00	S. Polyvalente	Danse Moderne	9 à 10 ans	3 octobre	ESTELLE
Mercredi 15 h 00 – 16 h 00	S. Polyvalente	Zumba enfants	à partir de 6 ans	3 octobre	ESTELLE
Mercredi 16 h 30 – 17 h 30	S. Polyvalente	Danse Moderne	Adolescents	3 octobre	ESTELLE
Mercredi 20 h 00 – 21 h 00	S. Polyvalente	Zumba	Adultes Ados	3 octobre	ESTELLE
Mercredi 14 h 00 – 15 h 00	Foyer rural	Solfège	Enfants/Adultes	19 septembre	Paniel Lydie
Mercredi 15 h 00 – 16 h 00	Foyer rural	Saxophone	Enfants/Adultes	19 septembre	Paniel Lydie

REPRISE DES ACTIVITÉS DU FOYER RURAL DE LAURENS

Jeudi 10 h 00 – 12 h 00	Dojo	Taï chi	Adultes		Cren Carole Indépendant
Jeudi 17 h 00 – 18 h 30	Dojo	Hip hop house	Enfants + de 8 ans	20 septembre	Wagner Katharina
Jeudi 19 h 00 – 20 h 30	S. Polyvalente	Hip hop house	Adolescents Adultes	20 septembre	Wagner Katharina
Vendredi 20 h 30 – 21 h 30	Dojo	Fitness	Adultes	20 septembre	Perez Laetitia
Vendredi 1 x par mois dès 20 h 30	Salle Polyvalente 1 x par mois	Cartes	Tous publics		Montel Annick Bénévole
Vendredi 17 h 00 – 18 h 00	Foyer rural	Guitare Chanson	Débutants enfants + de 8 ans et Ados	21 septembre	Bermejo Claude
Vendredi 18 h 00 – 19 h 00	Foyer rural	Guitare Chanson	Selon niveau	21 septembre	Bermejo Claude
Vendredi 19 h 00 – 20 h 00	Foyer rural	Guitare Chanson	Selon niveau	21 septembre	Bermejo Claude
En fonction des inscriptions	Foyer rural	Guitare Chanson	Adultes Débutants	21 septembre	Bermejo Claude

En fonctions du nombre d'inscrits des cours peuvent être dédoublés, supprimés ou regroupés.

Si vous souhaitez organiser une nouvelle activité en tant qu'animateur ou professeur, faites-vous connaître.

À venir :

- **Loto** : Dimanche 27/01/19 à la Salle polyvalente
- **Marché de Noël** : Samedi 8 décembre 2018 au Boulodrome
- **Gala de danses modernes** : juin 2019 à la Salle polyvalente
- **Gala de la troupe de chant** : juin 2019
- **Gala de guitare et de chants** : juin 2019 dans la cour de la Mairie

Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

La loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977 institue la création, dans chaque département, d'un organisme, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement (CAUE), chargé de poursuivre sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Cela passe par une information et une sensibilisation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme. Ainsi qu'un conseil des particuliers et des collectivités dans leurs projets de construction, de réhabilitation ou leurs démarches d'aménagement du territoire.

À cet effet, le site internet des CAUE du Languedoc-Roussillon propose des fiches pratiques ou des études qui s'adressent aux différents publics.

Plus particulièrement pour les collectivités, vous pourrez retrouver par exemple, un guide présentant les végétaux qui s'adaptent bien au climat de la région ou un document sur la mise en valeur des façades que l'on peut retrouver dans la région.





QUI EST CONCERNÉ ?

LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR ANTENNE RÂTEAU

Il peut s'agir d'une réception par antenne râteau individuelle, lorsque le téléspectateur habite une maison ou dispose de sa propre antenne intérieure dans un appartement. Il peut également s'agir d'une réception par antenne râteau collective, lorsque le téléspectateur habite un immeuble.

TOUS À VOS POSTES !

POUR CONTINUER
À RECEVOIR LA TNT

QUE FAUT-IL FAIRE ?

AVANT LE 6 NOVEMBRE 2018

- Pour le téléspectateur qui réside en habitat collectif et reçoit la télévision par une antenne râteau collective

Il doit s'assurer, en amont des changements de fréquences de la TNT qui auront lieu le 6 novembre, que son syndic ou gestionnaire d'immeuble a bien fait intervenir un professionnel pour réaliser des travaux sur l'antenne collective. En effet, celle-ci doit être adaptée au nouveau plan de fréquences qui sera en vigueur à partir du 6 novembre dans votre zone.

Si tel n'était pas le cas, les résidents de l'immeuble risqueraient de perdre des chaînes après le 6 novembre 2018.

LE 6 NOVEMBRE 2018

- Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle

Les changements de fréquences qui auront été réalisés dans la nuit du 5 au 6 novembre sur les émetteurs TNT de votre zone, peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Les téléspectateurs dépendant d'une antenne râteau collective ou individuelle devront donc procéder à une recherche des chaînes. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.

Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de la maison reliés à une antenne râteau.



CES TRAVAUX SUR LES LOGEMENTS COLLECTIFS DOIVENT ÊTRE PROGRAMMÉS DÈS MAINTENANT, LES PLANNINGS DES PROFESSIONNELS ÉTANT TRÈS CHARGÉS AU MOMENT DES RÉAMÉNAGEMENTS.



COMMENT PROCÉDER À UNE RECHERCHE DE CHAÎNES ?

La recherche de chaînes est une opération simple à réaliser, à effectuer sur l'ensemble des postes de votre domicile reliés à une antenne râteau.

Si vous recevez la télé par câble, satellite, ADSL (box) ou fibre, vous n'êtes pas concernés par la recherche des chaînes.

- 1 Allumez votre TV**
Si vous possédez un adaptateur, allumez-le également.
Puis appuyez sur le bouton (source) de votre télécommande TV.
- 2 Appuyez sur la touche (Menu) ou (Home) de la télécommande de votre téléviseur (ou de l'adaptateur si vous en possédez un).**
Un menu déroulant s'affiche à l'écran.
- 3 Sélectionnez le sous-menu « Configuration »**
Il peut aussi être appelé « Menu principal », « Menu système », « Menu outils », « Menu réglage » ou « Réglage système ».
- 4 Sélectionnez « Installation »**
Cela peut aussi être appelé « Installation des chaînes », « Scan » ou « Rescan ».
- 5 Choisissez la fonction « Réinstaller/rechercher toutes les chaînes »**
Cela peut aussi être appelé « Recherche automatique », « Effacement des chaînes », « Réinitialisation des chaînes », ou « Installation des services ».
- 6 Si l'on vous demande un mot de passe, entrez votre mot de passe personnel.**
Si vous n'en n'avez pas, indiquez 0000, 1111, 1234 ou 9999.
- 7 Appuyez sur « Lancer » ou « Rechercher ».**
- 8 Attendez la fin de la recherche des chaînes, qui peut durer quelques minutes. N'éteignez pas votre équipement.**
- 9 Appuyez sur « Menu », « Terminer », « Exit », ou « Confirmer » pour sortir du menu installation.**
- 10 Zappez pour vérifier que vous recevez correctement toutes les chaînes.**

Si vous préférez ces explications en image, un tutoriel vidéo et des modes d'emplois par marque de téléviseur sont disponibles sur le site recevoirlatnt.fr

⚠ Si on vous le propose, ne choisissez pas « Mise à jour ».



Nos collectes

Le rôle premier de l'Amicale des Donneurs de Sang de Laurens est d'accueillir l'équipe médicale de l'EFS (Etablissement Français du Sang) de Montpellier pour les trois collectes de l'année.

La collecte de sang du 31 Mai dernier a été bonne puisque 49 donneurs se sont présentés et 46 poches ont pu être prélevées.

À la collecte du 4 octobre, 3^{ème} et dernière collecte de l'année, 58 donneurs se sont présentés et 52 dons ont pu être effectués. C'est le meilleur score réalisé depuis la création de notre amicale en 1981.

Merci à tous nos fidèles donneurs et en particulier aux 7 nouveaux ayant donné pour la 1^{ère} fois.

Notez dès maintenant les dates des 3 collectes 2019

Le vendredi 25 JANVIER – Les jeudis 9 MAI et 3 OCTOBRE

Un nouveau bureau

L'Assemblée Générale annuelle de l'association a eu lieu le 16 Mars en présence de plus de 40 sympathisants.

L'élection du Conseil d'Administration 2018 a permis de former

un nouveau bureau :

Président, Pascal Platet -

Vice-président, Clodine

Chabbert - Trésorière,

Marilyn Behra-Borrhalho -

Trésorier adjoint, Pierre Guibert - Secrétaire, Alain Plénacoste - Secrétaire adjointe, Marie-Claire Pédemonte

aidés de 7 administrateurs : Manuel Borrhalho, Jasmine Duchesne, Julie Ferreira, Nicole Herzog, Marie-Jo Morgadinho, Nadège Plénacoste et Claude Reynard.



Notre repas annuel.

Le 13 Mai, le traditionnel repas annuel de l'Amicale a réuni 72 convives pour un menu gastronomique préparé par notre traiteur, Michel Bonaric et pour un après-midi dansant animé par le DJ Patrick Sauze.

Notre loto du 30 décembre.

Les ressources financières de l'amicale se limitent aux cotisations des adhérents (10€/an), aux subventions municipales (700 €/an) et à la recette de notre loto. Ce loto est un élément important pour poursuivre nos activités.

Nous vous espérons nombreux à notre loto qui aura lieu le 30 décembre 2018. Merci.

La vie d'une association dépend avant tout des bénévoles qui l'animent mais aussi de ses moyens financiers.

Le bureau



ANCIENS COMBATTANTS
LAURENS

ANCIENS COMBATTANTS

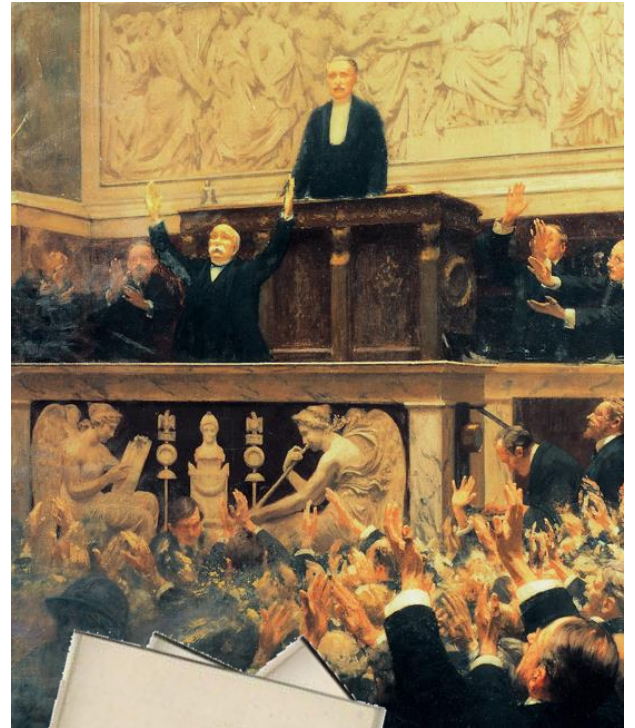
Le 11 Novembre 2018, Les Anciens Combattants de LAURENS commémoreront le centenaire de l'Armistice de la guerre 14-18.

Exceptionnellement, la cérémonie aura lieu au Monument aux Morts du cimetière (rassemblement à la Place des Anciens Combattants).

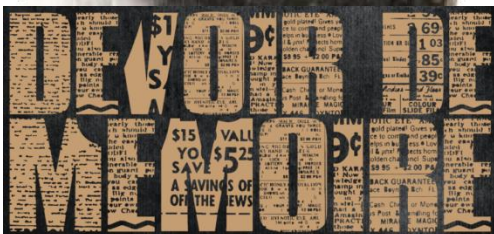
La présence de la population et des enfants est souhaitable.

Le repas traditionnel vous sera proposé à la suite de la cérémonie. Les personnes intéressées pourront s'inscrire lors des permanences :

Le mercredi 31 octobre 2018 et le lundi 5 novembre 2018 de 18h à 19h au local de l'association au 3, Grand Rue - 34480 LAURENS ou par téléphone au 06 43 63 50 45 ou 06 30 66 71 19



Le Président.



14 18
CENTENAIRE

Rentrée des classes

Lundi 3 septembre, c'est 183 élèves qui ont été accueillis à l'école «La Source». C'est dans une ambiance chaleureuse que les professeurs des écoles retrouvaient les élèves.

L'école «La Source», c'est l'accueil de 67 élèves en maternelle et 116 en primaire.



Monsieur François ANGLADE, Maire, et Madame Corinne CONSTANTIN, Adjointe chargée des écoles, étaient au rendez-vous pour saluer les parents, les enseignants et souhaiter une bonne année scolaire à tous les élèves.

Il faut souligner que pendant les vacances scolaires, les équipes municipales ont œuvré pour maintenir, entretenir ou réparer les installations scolaires. Cette année la municipalité a mis l'accent sur la téléphonie et la mise à disposition d'un photocopieur neuf. Les services techniques se sont occupés de l'entretien annuel des bâtiments (enduit de soubassement, quelques peintures, remplacement de blocs lumineux, ...). Un investissement qui permet de maintenir les infrastructures en bon état de fonctionnement, merci de leur professionnalisme.

Enfin, les agents municipaux affectés aux écoles, se sont réunis, la dernière semaine d'août afin de nettoyer les locaux et rendre l'accueil de tous très agréable. C'est l'occasion de les remercier et de préciser qu'une garderie est proposée aux parents les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20 / de 11h30 à 12h15 / de 16h30 à 18h00 et le mercredi de 7h30 à 12h00. Un service restauration est également proposé pour la somme de 3,40 €. Étant entendu que pour le fonctionnement du service, il est impératif d'inscrire les enfants une semaine à l'avance au minimum. Monsieur le Maire et l'équipe municipale souhaitent une très bonne année scolaire à tous les élèves.



**“#MoisSansTabac,
en novembre,
on arrête ensemble !”**



Après une courte pause cet été, les membres de la délégation de la ligue contre le cancer se remobilisent pour poursuivre leur combat afin d'aider la recherche et pour cela, nous comptons sur votre soutien qui nous est très précieux. Il nous a permis, au premier semestre, de verser un chèque de 4 500 € à la ligue départementale.

Nous espérons pouvoir continuer nos actions avec votre aide.

Notre prochaine manifestation sera le loto du 20 janvier 2019.

Nous comptons sur vous !

Venez nombreux, la Ligue a besoin de nous tous.

Merci à tous !!



**Octobre
rose**

**UNISSONS
NOS FORCES CONTRE
LE CANCER DU SEIN !**



**Le mois d'octobre est
celui de la sensibilisation au
dépistage du cancer du sein**



Élections Européennes 2019

Du 23 au 26 mai 2019, les citoyens de toute l'Europe élisent leurs représentants au Parlement européen. Des députés dont la tâche sera de bâtir, ces 5 prochaines années, les textes de lois appliqués par les Etats de l'Union européenne. En France, le vote aura lieu le dimanche 26 mai.

Emploi, climat, immigration, libre-échange, alimentation... l'impact de ces élections sera bien sûr déterminant pour l'ensemble des politiques européennes.

Qui élit-on ?

Les élections européennes permettent d'élire les députés qui siègeront au Parlement européen. En 2019, 705 eurodéputés seront élus en Europe, un nombre réduit par rapport aux 751 sièges à pourvoir en 2014. En effet, avec l'entrée en vigueur du Brexit en mars 2019, il n'y aura plus de députés britanniques. L'Union européenne a profité de l'occasion pour rééquilibrer la composition du Parlement européen et allouer des sièges supplémentaires à huit Etats membres, qui étaient sous-représentés démographiquement. C'est le cas de la France, qui sera représentée par 79 députés, soit 5 de plus que pour la législature 2014-2019.

Comment fonctionnent les élections ?

Les élections ont lieu tous les cinq ans, à la même période, dans l'ensemble des pays membres de l'UE. Chaque pays se voit attribuer un nombre de sièges en fonction de sa population. Il doit ensuite conduire le scrutin sur son territoire et nécessairement à la proportionnelle.

En 2019, en France, le vote se tiendra le dimanche 26 mai. A cet égard, le gouvernement a introduit un changement important : le pays ne sera plus découpé en huit circonscriptions régionales comme entre 2003 et 2014, mais formera une circonscription unique. La France revient ainsi au modèle adopté par la grande majorité des pays européens. Seules la Belgique, l'Irlande, l'Italie et la Pologne sont en effet divisées en plusieurs circonscriptions.

Une liste de candidats sera présentée par chaque parti pour l'ensemble du territoire français, et chaque citoyen aura la possibilité de donner sa voix à la liste de son choix. A l'issue du scrutin, les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Quels sont les principaux pouvoirs du Parlement européen ?

Le Parlement européen a un rôle majeur dans le processus de décision de l'Union européenne. Lorsque la Commission européenne fait une proposition de loi, les députés amendent et votent le texte, avec le Conseil de l'Union européenne. C'est le cas lorsque les textes concernent les vingt domaines pour lesquels le Parlement est compétent : les affaires étrangères, l'emploi, l'environnement ou encore l'agriculture en font partie. Les députés établissent également, en négociant avec le Conseil, le budget annuel de l'Union européenne.

Afin de mieux se partager le travail dans ces domaines, les députés sont répartis en vingt commissions permanentes spécialisées, au sein desquelles ils élaborent des rapports, font des propositions législatives, organisent des auditions d'experts et mènent les négociations avec le Conseil de l'Union européenne.

L'avis du Parlement est aussi pris en compte dans une cinquantaine de domaines où il n'est pas décisionnaire, comme le droit de la concurrence. Il peut enfin opposer un veto dans 16 domaines, comme l'adhésion d'un nouvel Etat membre de l'Union ou la signature de traités internationaux. Cette dernière situation s'est par exemple produite en 2012, lorsque le Parlement a refusé la signature de l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA), vivement critiqué par les défenseurs des libertés numériques.

Non seulement les députés disposent d'un pouvoir législatif, mais ils contrôlent également le pouvoir exécutif. Ils peuvent notamment censurer la Commission, qui doit alors présenter sa démission ou destituer un commissaire.

Comment sera désigné le président de la Commission ?

Les futurs députés européens participeront aussi au choix du prochain président de la Commission européenne. Peu après leur élection, ils se prononceront en effet à la majorité pour ou contre le candidat proposé par les Etats membres. En 2014, c'est même la tête de liste du parti vainqueur, Jean-Claude Juncker, qui a été désigné.

Selon ce système, chaque parti politique européen choisirait un candidat "tête de liste" pendant la campagne. A l'issue des élections, le parti arrivé en tête verrait son Spitzenkandidat devenir prioritaire pour briguer l'assentiment des eurodéputés et ainsi prendre la tête de l'exécutif européen.

Rien d'automatique cependant : alors que ce sont les chefs d'Etats et de gouvernement qui doivent proposer le président de la Commission, certains d'entre eux se montre extrêmement réticents à ce système.

En revanche, le Parlement peut, conformément aux traités, rejeter le collège de commissaires qui lui sera proposé.



Pensez à vous inscrire sur les listes électorales, si ce n'est déjà fait, avant le 31 décembre 2018.

Quand ?



Entre le 23
et le 26 mai 2019
selon les pays.



En France,
le dimanche
26 mai 2019.

Pour élire qui ?



Les députés européens,
c'est-à-dire
les représentants
des citoyens européens
au Parlement européen.

Combien de députés ?



705
sièges
(après le Brexit).

Combien de sièges pour la France ?



79
soit 5 de plus
qu'avant le Brexit.

Qui vote ?



Les
ressortissants
français, âgés d'au
moins 18 ans.

Les ressortissants
de l'UE ayant
le droit de vote
dans leur pays.

Qui peut être candidat en France ?



Tout citoyen d'un État
membre de l'Union
européenne, âgé
de 18 ans, domicilié
ou résident
en France depuis
au moins 6 mois.

Quel est le mode de scrutin ?

Suffrage universel direct à 1 tour
selon les règles de la **représentation
proportionnelle**.



Les partis obtiennent
un nombre de sièges
proportionnels
au nombre de voix.



Vous avez eu chaud cet été ?



Il est temps de planter des arbres ! Non seulement, ils abritent une grande partie de la biodiversité, mais, de plus, ils réduisent la température : sous un arbre, il fera entre 3 et 5 degrés de moins. Chose très appréciable !

Dans notre région, vous avez le choix entre :

- les arbres à feuilles caduques tel que le micocoulier, le mûrier à papier, le frêne à fleurs, l'érable de Montpellier, le robinier, le sophora, le tilleul, le tamaris, le platane, le paulownia (vous pourrez en voir un à la placette, Avenue de Béziers), l'albizia, etc...
- et les arbres persistants tels que le laurier sauce, l'arbousier, le pin parasol, le troène, le chêne vert, le cyprès et bien d'autres.

À vos pioches !

Laissez les mauvaises herbes tranquilles !

Qualifier une plante de « mauvaise herbe » est parfois un peu hâtif. Par ce terme, on désigne toute espèce que l'on ne souhaite pas accueillir dans son jardin et concurrençant les plantes « nobles ». Pour certains, avoir une pelouse parsemée de pâquerettes, boutons d'or, achillées, véroniques et trèfles blancs sera une guigne. Pour d'autres, ce sera un enchantement de couleurs et de vie.

Au-delà de l'aspect affectif, les mauvaises herbes peuvent jouer un rôle écologique important :

- Alimentation des abeilles, bourdons, papillons, etc..., favorisant ainsi la pollinisation de l'ensemble des plantes du jardin.
- Sur un mur ou une clôture, le lierre est refuge à petits insectes. Les oiseaux fréquenteront donc votre jardin, vous débarrassant des insectes nuisibles.
- Les trèfles sont fixateurs d'azote atmosphérique, favorisant la croissance de la pelouse.

Certaines plantes « sales », comme l'ortie et le chardon, abritent des populations spécifiques de chenilles. En les détruisant, nous réduisons d'autant le nombre des papillons dans les campagnes. Un exemple parmi d'autres de réduction de la biodiversité.



Ces chenilles qui attaquent les orties deviendront d'élégants papillons nommés petites-tortues



Comité des Fêtes

Un nouveau départ pour la Javana!

Suite à l'annonce de la démission totale des membres du bureau du Comité des Fêtes de LAURENS, de nombreuses réunions ont eu lieu afin d'organiser la fête locale estivale malgré tout. Comme précisé dans le numéro précédent de la Source Laurentienne, une coopération d'associations a vu le jour sous l'enseigne du Foyer Rural. La fête a donc bien eu lieu pour le plaisir de tous.

Le 28 septembre, une énième réunion s'est tenue à la Salle Polyvalente. Quelques personnes s'y sont réunies et la majorité a accepté de s'investir dans le conseil administratif afin de créer un nouveau bureau ou en tant qu'aide ponctuelle. Nous espérons que beaucoup d'entre vous viendront nous rejoindre en tant que membres actifs afin d'être suffisamment nombreux pour organiser les trois jours de fêtes annuels.

En remerciement de l'aide apportée par des membres de diverses associations et de Laurentiennes et Laurentiens, pour l'organisation des deux jours de fêtes du mois de juillet, nous avons prolongé la soirée au restaurant, partageant ainsi un bon moment de convivialité. Encore un grand merci à eux!

Le 4 octobre, le conseil d'administration s'est réuni pour élire le bureau et envisager les futures manifestations.

Le nouveau bureau est composé comme suit :

Présidente: Nadine LE GAL
Vice-présidente: Valérie LAZARINNI
Secrétaire: Valérie BADINA

Secrétaire Adjointe: Isabelle BRISSON
Trésorière: Lydie PANIEL
Trésorière Adjointe: Michèle LEDRU

Nous vous invitons à noter sur vos agendas les dates des manifestations. C'est grâce à votre participation que nous serons en mesure de vous offrir des spectacles lors de la fête locale.

08/12/18: Marché de Noël
10/03 et 07/04/19: Loto
22/04/19: Brocante

04/05/19: Grillade Musicale
Fin juin 2019: Run & Bike
26, 27 et 28/07/19: Fête Locale





Depuis septembre 2018, David Barthélémy a intégré le poste de policier municipal de Laurens.

Agé de 46 ans, père de deux enfants, David est originaire de Saint-Suplice-et-Cameyrac, une commune de Gironde. Titulaire d'un CAP de cuisinier, il prolonge de 2 mois son service militaire, passe avec succès le concours de gendarme-adjoint en août 1990, intègre l'école du Mans l'année suivante et rejoint l'escadron de Chaumont en juillet 1992. « J'ai été affecté durant 2 mois en renfort à Valras-Plage au poste de Sérignan qui se trouvait dans l'ancien cinéma Nox. Après le passage réussi de son examen de police judiciaire, David Barthélémy est muté à Ginestas, dans l'Aude en 1997 puis à Béziers, de 2001 à 2014, où il officie au sein de la brigade motorisée. C'est lorsqu'il fut retraité de la gendarmerie qu'il choisit d'embrasser la carrière de police municipale, dans le cadre des emplois réservés. « Si j'étais resté gendarme, une élévation de grade aurait eu pour conséquence une affectation loin de mon domicile ; ce n'était absolument pas envisageable d'être ainsi éloigné de mon foyer, de ma famille ! Cette passerelle pour ce nouvel emploi a été une belle opportunité. »

Après avoir suivi une formation au Centre National de la Fonction Publique, David a pris ses fonctions à Valras-Plage en 2015. S'en est suivi un passage à Narbonne ; une envie de renouveau l'a conduit dans notre commune.

Ce passionné de moto pratique aussi le VVT et apprécie l'informatique et le bricolage. David Barthélémy considère et envisage son nouveau poste avec quiétude. « L'accueil de mes collègues et de ma hiérarchie a été très sympathique. Si le métier de gendarme se veut plus répressif avec une stricte application de la loi, celui de policier municipal conjugue d'avantage la prévention et la proximité. J'aime le contact avec la population. À l'écoute et disponible, je souhaite établir un climat de confiance avec les habitants de Laurens. Je me sens très bien dans cette commune où je serai particulièrement heureux de veiller à la sécurité publique et à la tranquillité de ses habitants. »

La Municipalité et les employés municipaux souhaitent la bienvenue à David Barthélémy.



Commémoration du Centenaire de l'Armistice de la Grande Guerre

1914-1918

Afin de célébrer le 100^{ème} anniversaire de l'Armistice de la Grande Guerre, la Médiathèque a proposé à la population une exposition retraçant les moments marquants de cette guerre qui a engendré bien trop de morts. Merci à la Médiathèque Départementale pour le prêt de l'exposition et à Monsieur Beaudet pour le prêt d'une collection de journaux de guerre.

Pour inaugurer cette exposition, Monsieur Murrat, conférencier, historien et Géographe, Président d'Histoire et Culture du Rail, nous a parlé de ces nombreuses pertes, des différentes batailles et nous a détaillés nombres de monuments aux morts rendant hommage aux familles dévastées par cette terrible guerre.



Soirée hypnotique

Le samedi 6 octobre, de nombreux Laurentiennes et Laurentiens se sont rendus à la Salle Polyvalente pour assister à une soirée hypnose présentée et animée par Monsieur Huguet, hypnotiseur. Ce dernier nous en a mis plein la vue, mais il faut dire qu'il n'est pas novice en la matière ; il a en effet participé à différentes émissions télévisées, notamment sur TF1 en compagnie de Christophe Dechavanne. Des rires, des craintes, de l'étonnement... les émotions de toutes natures étaient, incontestablement, au rendez-vous. Nous le remercions, ainsi que les volontaires qui ont été hypnotisés, pour ce spectacle de qualité !



À venir :

- « Les Artistes et la Grande Guerre » - Spectacle musical et textes lus par la Compagnie & le Chœur Souffle d'Air - le 09/11/2018 à 18h30 à la Salle Polyvalente
- « Baba Yaga, une sombre affaire » - Histoire participative et musicale par la Compagnie La Veilleuse Phare le 10/11/2018 à 15h30 à la Salle Polyvalente
- « Noël et les joujoux » - Contes à déguster par Marie-Laure DEROIS - le 15/12/2018 à 15h30 à la Salle des Associations (Mairie)



Recensement militaire

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

JDC

OBJECTIF CITOYEN

www.defense.gouv.fr/jdc

Il est obligatoire pour les jeunes filles et les jeunes gens nés en octobre, novembre et décembre 2002.

Ils doivent se rendre à la Mairie, munis du livret de famille des parents, de leur carte d'identité (ou décret de naturalisation), et d'un justificatif de domicile.

SGA
Secrétariat général pour l'administration

À VENIR

- 04/11/2018 : Collecte de sang
Amicale des Donneurs de Sang
- 09/11/2018 : Spectacle « Les Artistes et la Grande Guerre »
Médiathèque Municipale
- 10/11/2018 : Spectacle « Babayaga, une sombre histoire »
Médiathèque Municipale
- 11/11/2018 : Commémoration du 11 novembre (cérémonie et repas)
Anciens Combattants de LAURENS

- 08/12/2018 : Bourses aux jouets et Marché de Noël
Foyer rural & Les Pitchounets
- 17/11/2018 : Repas de fin d'année
Club du 3^{ème} Âge
- 24/11/2018 : Repas de fin d'année
Pétanque Laurentienne
- 22 et 29/12/2018 : Bals
Renouveau Culturel

Tous les dimanches : Loto à la Salle Polyvalente (sauf les 04 et 11/11 et 25/12)

Solidarité pour les sinistrés de l'Aude



Émus par les conséquences désastreuses des intempéries qui ont sévi dans l'Aude, mi-octobre, les Agents Communaux ont fait preuve de solidarité avec des dons divers aux victimes (vêtements adultes/enfants, draps, jeux et jouets, ...). Ces dons ont été déposés par un agent à la MSAP (Maison de services au public) de Murviel-lès-Béziers qu'il faut saluer pour son implication.



FAUGERES DECOR
Peinture, Décoration, Revêtement Sols et Murs

Christophe LAINE
1 Impasse Fouisso
34480 LAURENS
Tel/Fax : 04.67.26.66.48
Email : faugeres.decor@orange.fr
Site : www.faugeres-decor34.com



PVC-ALU-BOIS

NEUF RENOVATION

M

GARANTIE DECENNALE

Menuiserie Rossignol

menuisierrossignol.free.fr

15 Chem du Terras - 34480 LAURENS

CUISINES - PORTES - VOILETS ROULANTS
FENETRES - ESCALIERS - PORTAILS...

Tel: 09.53.67.36.34
GSM: 06.20.71.25.29

LE FOURNIL LAURENTIEN
Artisan
Boulangier - Pâtissier

Mr TADEI Jérôme
Melle CLARIOND Christelle

04.99.47.08.96

Route des Près
Bâtiment 1
34480 LAURENS
contact.tadei@laposte.net

MARCHESAN Paul

PLOMBERIE ELECTRICITE

0660522698

paulmarchesan@yahoo.fr

26, avenue de la Gare
34480 LAURENS

Siret : 447 613 589 000 46

La source Laurentienne

Mairie de Laurens
1, rue du Château
34480 LAURENS

Directeur de la publication : François ANGLADE
Mise en page : Service administratif de la Mairie
Reproduction : Combes Hund à 700 exemplaires
Distribution : FPNS aux habitants de LAURENS
Téléphone : 04 67 90 28 02
Télécopie : 04 67 90 14 19
Messagerie : mairie.laurens@wanadoo.fr
Site Web : www.mairie-laurens.fr

